



Demande de naturalisation

Par **david1977**, le **31/10/2013 à 10:18**

bonjour

j'aimerais savoir si , pour une demande de naturalisation , le réduction de séjour est de 2 ans pour une personne qui a accompli 2 ans d'étude pour avoir un diplôme , est ce que ce 2 année faut qu'il soit le 2 année qui précèdent le dépôt de la demande ou pas ? parce que moi je suis en France depuis 2003 , j'ai eu un diplôme en 2006 mais en 2010 j'avais pas titre de séjour donc je n'ai pas 5 année consécutif de résidence .est ce que je peux déposer une demande de naturalisation
cordialement